



Avis des élus du CSE sur l'évolution de PARCOURS CONFIANCE

Lors de la séance du CSE du 16 JUIN 2022, la Direction de la CEBPL a présenté le projet de réorganisation de **PARCOURS CONFIANCE**.

PARCOURS CONFIANCE est une association LOI 1901 en charge de proposer des microcrédits en faveur de l'inclusion bancaire.

Le principe de fonctionnement était que la CEBPL versait une subvention annuelle à cette association, afin de lui permettre de réaliser les opérations de crédits.

Le budget fonctionnement de **PARCOURS CONFIANCE** est financé en quasi-totalité par la CEBPL.

PARCOURS CONFIANCE avait signé des conventions avec divers organismes : missions locales, CCAS ou d'autres partenaires sociaux qui n'ont pas été reconduites.

Lors de la présentation en CSE, il a été fait état d'une forte baisse de la production des crédits. Les élus du CSE ont souhaité mettre en avant la corrélation de cette baisse de production, avec la baisse des subventions versées par la CEBPL.

Les montants des subventions de 2017 à 2021 n'ont pas été communiqués aux élus du CSE par la Direction.

La Direction nous a donné 3 raisons justifiant ce rapprochement :

- Optimisation et fluidification de l'activité
- Réduction des risques possibles à cause du décalage entre les pratiques de **Parcours Confiance** et le reste de la CEBPL (traitement du MAD, alertes Vigiclient)
- Intégrer pleinement les équipes au sein de la CEBPL

La volonté de la CEBPL est de se recentrer sur les clients CEBPL

A la création de **PARCOURS CONFIANCE**, le but était de maintenir un lien social avec des clients traversant des difficultés financières, sans objectifs commerciaux pour les salariés.

Le transfert des salariés vers le **Middle OCF** va les ramener à des réalités commerciales, avec des objectifs, des tableaux de suivi, soit le quotidien des salariés du réseau commercial.

Les élus du CSE estiment que le volet social de cette activité sera perdu.

En effet, la création du **Middle OCF** correspond à remplir une obligation réglementaire pour la CEBPL.

La Direction a précisé en séance que le transfert des salariés se ferait sur un temps défini par les salariés eux-mêmes, afin de réaliser une montée en compétence coconstruite.

Les élus du CSE resteront vigilants sur la mise en place des actions de formation de ces salariés.

Hier, spécialistes du microcrédit à vocation social, l'équipe **PARCOURS CONFIANCE** deviendra une équipe de gestionnaires du **Middle OCF**, avec des ventes sur le crédit, l'épargne, la bancarisation, l'assurance IARD, l'assurance prévoyance...

Les élus du CSE constatent une nouvelle fois que cette réorganisation se fera à terme avec un ETP en moins : le poste de responsable de **PARCOURS CONFIANCE** ne sera pas reconduit.



COMITE SOCIAL ECONOMIQUE CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE



Les élus du CSE ne peuvent que regretter la réorganisation de **PARCOURS CONFIANCE** au sein du **Middle OCF**.
Ils rappellent à la Direction les valeurs prônées dans les Caisses d'Épargne :

« Depuis leur origine, les Caisses d'Épargne ont toujours souhaité apporter leur contribution à une économie de marché humainement responsable. La volonté de concilier durablement la performance économique, l'équité sociale et la précaution environnementale est ainsi l'essence de leur positionnement dans la société. Leurs valeurs d'Ambition, de Confiance et d'Engagement sont issues de ses origines et épousent les aspirations actuelles de leurs clients, de leurs collaborateurs et de leurs sociétaires ».

Résultat du vote du CSE du 07/07/2022 : 18 votants

Favorable : 00 voix
Défavorable : 13 voix
Abstention : 05 voix

Jocelyn BONOUVRIER

Secrétaire du CSE